Date de dépôt : 19 décembre 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. François Lance, Patrick Lussi, Bénédicte Montant, Christian Flury, Salima Moyard, Cyril Mizrahi, André Python, Stéphane Florey, Christian Dandrès, Bertrand Buchs, Murat Julien Alder, Jean-Luc Forni, Marko Bandler, Yvan Zweifel, Jean-Charles Rielle, Jean Romain, Roger Deneys, Isabelle Brunier, Alexis Barbey, Raymond Wicky, Christian Frey, Nicole Valiquer Grecuccio, Bernhard Riedweg, Céline Zuber-Roy, Jean-Michel Bugnion, Boris Calame, Delphine Klopfenstein Broggini, Yves de Matteis pour que Lancy-Pont-Rouge conserve son identité communale

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 24 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la gare de Lancy-Pont-Rouge se situe sur le territoire de la commune de Lancy;
- que la gare de Lancy-Pont-Rouge est en activité depuis bientôt quinze ans (2002) et qu'elle est à présent parfaitement connue des usagers et de la population lancéenne;
- que la Ville de Lancy investira ces prochaines années plus de 6,1 millions de francs pour les aménagements extérieurs de cette gare sans compter l'entretien de l'espace public;
- que, d'après l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) (RS 510.625), du 21 mai 2008, chaque station « se voit attribuer le nom de la localité qu'elle dessert » (art. 27, al. 2);

M 2351-C 2/3

 que le changement de nom d'une gare en activité engendre des frais supplémentaires à la charge du canton (ONGéo, art. 33, al. 1), lequel serait bien avisé d'investir cet argent ailleurs,

invite le Conseil d'Etat

- à reconsidérer la dénomination de cette gare en conservant le nom de Lancy-Pont-Rouge;
- à prendre en considération les importants soutiens et investissements de la Ville de Lancy apportés au CEVA ainsi qu'à l'aménagement extérieur de cette gare.

3/3 M 2351-C

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Fin 2019, le Léman Express entrera en service, bouleversant considérablement non seulement la façon d'envisager les modes de transport mais aussi la perception même de notre agglomération.

C'est dans cette perspective que, suivant en cela les recommandations de la commission cantonale de nomenclature, le Conseil d'Etat a proposé de retenir pour la dénomination des gares de la couronne urbaine une vision centrée sur l'agglomération, en généralisant le préfixe « Genève » assorti de compléments locaux « Pont-Rouge », « Bachet », « Champel » et « Eaux-Vives ».

Cette proposition a été retenue par l'Office fédéral des transports (OFT), autorité compétente en la matière.

Sur recours de la commune de Lancy, le DETEC puis le Conseil fédéral ont toutefois retenu une autre optique fondée sur une application plus stricte de l'ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo), du 21 mai 2008. Ainsi, aux stations de Pont-Rouge et de Bachet, le voyageur se trouve formellement sur le territoire de la commune de Lancy et il est plus important pour le Conseil fédéral de donner cette information plutôt que celle d'une proximité avec le centre de l'agglomération de Genève.

Le Conseil d'Etat prend ainsi acte de cette décision qui clôt ainsi le débat de nomenclature et qui permet surtout de se réjouir de la mise en service désormais prochaine du Léman Express.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Antonio HODGERS